

# Le cinquième des Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale a des besoins impérieux en matière de logement

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le jeudi 28 janvier 2021

Les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale étaient plus de deux fois susceptibles que ceux sans incapacité de vivre dans des ménages considérés comme ayant des besoins impérieux en matière de logement en 2017. Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017, les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale étaient aussi plus susceptibles que ceux sans incapacité de vivre seuls, d'être locataires et d'habiter un logement subventionné.

Selon l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), les personnes atteintes d'une incapacité liée à la santé mentale préexistante constituent une population **particulièrement vulnérable** en raison des répercussions de l'isolement et des perturbations des services liés à la santé mentale pendant la pandémie de COVID-19. D'après un récent projet de collecte de données par approche participative mené par Statistique Canada, près des trois quarts (73 %) des participants ayant une incapacité liée à la santé mentale ont déclaré que **leur santé mentale s'était détériorée depuis le début de la pandémie**. De plus, selon l'ASPC, les personnes vivant dans des logements inadéquats ou inadaptés sont aussi plus vulnérables pendant la pandémie et courent un risque accru **de contracter la COVID-19**.

Pour souligner la Journée Bell Cause pour la cause, Statistique Canada diffuse une nouvelle infographie intitulée « **La vulnérabilité en matière de logement chez les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale** », laquelle est fondée sur les résultats de l'ECI de 2017. Bien que les données présentées datent d'avant la pandémie, elles fournissent des renseignements précieux sur la prédominance de certaines situations de vie et de certaines conditions de logement chez les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale, qui peuvent les exposer à un risque accru de contracter la COVID-19, ainsi que sur les répercussions émotionnelles et psychosociales de ce qui est vécu pendant une pandémie.

## La prévalence des incapacités liée à la santé mentale diffère entre les femmes et les hommes

Plus de 2 millions de Canadiens âgés de 15 ans et plus (7,3 %) avaient une incapacité liée à la santé mentale en 2017. La prévalence des incapacités liées à la santé mentale était plus élevée chez les femmes (8,9 %) que chez les hommes (5,5 %).

En 2017, les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale étaient près de deux fois plus susceptibles que ceux sans incapacité de vivre seuls (20,4 % par rapport à 11,6 %) ou d'être des mères seules (7,7 % par rapport à 3,8 %). En revanche, il n'y avait pratiquement aucune différence au chapitre de la prévalence des pères seuls chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale (1,2 %) par rapport aux personnes sans incapacité (1,1 %).

## Les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale sont plus de deux fois plus susceptibles que ceux sans incapacité d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement

En 2017, un peu plus du cinquième (21,2 %) des personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale vivait dans un ménage considéré comme ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 8,1 % des personnes sans incapacité. Un ménage éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation ne répond pas à au moins l'une des trois normes établies d'accessibilité, à savoir la qualité, la taille et l'abordabilité du logement, et s'il doit consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour payer le loyer médian d'un logement acceptable à l'échelle locale (respectant les trois normes de logement).



Les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale étaient aussi plus susceptibles que ceux sans incapacité d'être locataires de leur logement (41,7 % par rapport à 24,9 %). Parmi les locataires, les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale (18,0 %) étaient deux fois plus susceptibles que celles sans incapacité (8,5 %) de vivre dans un logement subventionné.

## **Près de la moitié des personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale qui se considèrent comme étant confinées à la maison déclarent que l'absence de contacts sociaux en dehors de leur demeure est un facteur qui y contribue**

Plus de 429 000 Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale se considéraient comme étant confinés à la maison en 2017 en raison d'une ou de plusieurs conditions. Près de la moitié (45,2 %) ont déclaré que cela était parce que leurs contacts sociaux en dehors de leur demeure étaient limités, et plus du tiers (35,2 %) ont indiqué ne pas se sentir en sécurité lorsqu'ils sortaient de leur demeure. L'isolement social accru attribuable aux mesures de santé publique visant à ralentir la propagation de la COVID-19 peut être particulièrement difficile pour les personnes qui se sentaient déjà seules ou qui se disaient craintives lorsqu'elles sortaient de leur demeure.

En revanche, plus de 1 million de Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale ont reçu de l'aide pour effectuer au moins un type d'activité quotidienne en raison de leur condition. Parmi ceux-ci, 373 000 comptaient exclusivement sur l'aide provenant de l'extérieur de leur ménage, ce qui peut être devenue plus difficile à obtenir pendant la pandémie.

### **Note aux lecteurs**

*L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 fournit des données complètes sur les personnes ayant une incapacité selon la province, le territoire et le groupe d'âge, ainsi que sur les types d'incapacités et la gravité de celles-ci. La population observée est composée de Canadiens âgés de 15 ans et plus lors du Recensement de la population de 2016 (le 10 mai 2016) qui vivaient dans des logements privés.*

*Il est important de mentionner que la majorité des personnes ayant déclaré une incapacité liée à la santé mentale ont également indiqué au moins un autre type d'incapacité. Par conséquent, les données reposent sur les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que pouvaient présenter les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale.*

*Seuls les ménages privés, non agricoles, vivant hors réserve et propriétaires ou locataires ayant un revenu positif et dont le rapport des frais de logement au revenu est inférieur à 100 % sont pris en considération dans l'évaluation des « besoins impérieux en matière de logement ». Les ménages non familiaux dont au moins un soutien est âgé de 15 à 29 ans et est aux études ne sont pas considérés comme ayant des « besoins impérieux en matière de logement », peu importe leur situation de logement. On estime que les études sont une étape de transition et donc que les faibles revenus gagnés par les ménages composés d'étudiants sont considérés comme une situation temporaire.*

*Un logement est de qualité convenable, si, de l'avis de ses occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures, comme régler des problèmes qui compromettent la structure du logement ou les principaux systèmes du logement (le chauffage, la plomberie et l'électricité).*

*Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d'après les exigences de la Norme nationale d'occupation.*

*Un logement est abordable si le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt.*

### **Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 3251.**

L'infographie intitulée « [La vulnérabilité en matière de logement chez les Canadiens ayant une incapacité liée à la santé mentale](#) » est maintenant disponible dans le cadre de la série *Statistique Canada — Infographies (11-627-M)*.

---

Le gouvernement du Canada est déterminé à maintenir une norme d'accessibilité élevée conformément à la Norme sur l'accessibilité des sites Web et la Norme sur l'optimisation des sites Web et des applications pour appareils mobiles. Veuillez communiquer avec nous si vous éprouvez des difficultés à utiliser nos pages Web, les applications ou les applications mobiles axées sur un appareil, ou si vous souhaitez obtenir d'autres formats, comme le caractère ordinaire, la langue des signes, le Braille ou un autre format approprié.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)) ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).